

# « L'Euthanasie »

*Vivre sa mort en toute liberté un choix permis en Belgique*

**Conférence- débat par Michèle DELOYER**

*Représentante de l'ADMD auprès du Centre d'Action Laïque de Charleroi*

**vendredi 04 avril 2014 à 19h30**

*Centre d'Action Laïque de Charleroi - 31, rue de France - 6000 Charleroi*

*Entrée gratuite*



**Il existe en Belgique une loi qui autorise les médecins à pratiquer l'euthanasie (mort douce et sans souffrance).  
Le geste est très grave et la loi en fixe rigoureusement les conditions d'application.  
Un médecin peut pratiquer l'euthanasie et, il peut aussi refuser de poser l'acte.**

Il est donc important pour les personnes qui pensent à la fin de vie de connaître l'attitude de leur médecin à cet égard. Il ne faut pas être malade pour commencer à en parler avec son praticien si on souhaite éviter une fin de vie douloureuse. Si on a pris la précaution d'établir le dialogue sur cette question avec son docteur et, si on sait qu'il ne refusera pas de pratiquer, on peut la demander si on se trouve dans les conditions médicales pour recevoir l'euthanasie.

Parlons en dès à présent.....

Plusieurs lois régissent la fin de vie (euthanasie, acharnement thérapeutique et soins palliatifs) l'ADMD (Association pour Mourir dans la Dignité) en informe le public et peut fournir le texte légal de la déclaration anticipée d'euthanasie.

**Renseignements: Luc Thoen - 0495 57 61 74 - [slp.charleroi@gmail.com](mailto:slp.charleroi@gmail.com)**



**Une organisation du Service Laïque d'Aide aux Personnes  
ASBL avec le soutien du Centre d'Action Laïque de Charleroi**

*Editeur responsable: Kevin Saladé - rue de France, 31 - 6000 Charleroi*